



REPARTITION DES COMMISSIONS



Le Président du S.A.E. est membre de droit dans chaque commission

| | |
|------------------------------------|--|
| Pots et produits de nourrissage | J.- N. Vasseur et J.- Y. Botineau |
| Animation spécifiques | A. Bouche, J-Y Botineau, R.Garnier, R. Lopez, J.N. Vasseur |
| Rucher - école entretien | A. Bouche, J.-Y. Botineau, J.-P. Boucher, P. Fiquet, P. Longuet, J. Philibert |
| Animation rucher - école | Equipe tournante |
| Forfait apicole | J.- N. Vasseur. |
| Groupement d'achat | J.- P.Boucher et J.- N. Vasseur |
| Bulletin des apiculteurs de l'Eure | J.- P. Boucher, R. Garnier, P.Olivier, R. Lopez, E. Minot, J-J. Menier et J.- N. Vasseur . |
| Relecture du bulletin | M. Fermanel, E. Minot, P. Olivier |
| Diffusion du bulletin | M. Ambroise, J. Caron, B. Daque et P. Olivier, |
| Sauvegarde des essaims | B Daque |
| Chaudière à cire | J.P. Boucher |

Dates à retenir

| | |
|---------------------------|---|
| Vendredi 11 janvier 2008 | Réunion CA du SAE et du GDSA |
| Vendredi 18 janvier 2008 | Réunion des Agents sanitaires à la DDSV |
| Samedi 19 janvier 2008 | Date limite de commande des pots |
| Samedi 19 janvier 2008 | Date limite commande des lanières et plateaux Nicot |
| Vendredi 1er février 2008 | Date limite de commande du matériel Rigault |
| Samedi 2 février 2008 | Distribution du matériel ROBIDA à St Luc |
| Samedi 2 février 2008 | Rétrocession des lanières à Gravigny |
| Vendredi 22 février 2008 | Date limite d'inscription repas journée vulgarisation |
| Samedi 1er mars 2008 | Journée de vulgarisation |
| Samedi 1er mars 2008 | Distribution du matériel Rigault |
| Samedi 8 mars 2008 | Distribution des pots à miel à St Luc |

BULLETIN DES APICULTEURS DE L'EURE



*Syndicat d'Apiculture
de l'Eure*
<http://sa27.free.fr>



*Groupement de Défense
Sanitaire des Abeilles*
<http://gdsa27.free.fr>

**BULLETIN GRATUIT
A L'INTENTION DES ADHERENTS**

Janvier 2008 - N° 16



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2007

Présidents d'honneur :

Julien ANDRES, Michel BAREIX

Membres d'honneur :

Françoise BIMONT, Pierre MARC, Bernard TREPAS

Président :

Jean-Pierre CRIAUD

30 rue du Bois Fromont - 27180 NEUVILLE-CLAVILLE - Tél : 02 32 34 05 55 - E-mail : jpcriaud@wanadoo.fr

Vices Président :

René GARNIER

5 Chemin de Saint Mauxe - 27200 VERNON - Tél : 02 32 51 08 68 - E-mail : renegarnier@tiscalif.fr

Jean-Noël VAVASSEUR

5 rue de la Chapelle - 27930 SAINT LUC - Tél : 02 32 37 93 04 - E-mail : jn.vavasseur@wanadoo.fr

Trésorier :

Régine MAISIÈRE

15 route de Pont de l'Arche - 27400 SURTAUVILLE - Tél : 02 32 50 70 36- E-mail : rmaisiere@free.fr

Secrétaire :

Patrick OLIVIER

4 rue du Bout Lucas - 27630 ECOS - Tél : 02 32 52 01 06

Secrétaire adjoint :

Jacques PHILIBERT

20 rue de l'Eglise - 27930 EMALLEVILLE -Tél : 02 32 34 71 69 - E-mail : jacquesphilibert@orange.fr

Membres :

Jean-Yves BOTINEAU

2 impasse des Charmilles - 27220 LA BOISSIÈRE - Tél : 02 32 36 53 68 - E-mail : jean-yves.botineau@orange.fr

Jean-Pierre BOUCHER

La Mare Bechet - 27110 BERENGEVILLE la CAMPAGNE - Tél : 02 32 34 32 76- E-mail : zab.boucher@yahoo.fr

Bernard DAQUE

12 rue de Seine - 27940 PORTMORT - Tél : 02 32 52 08 04 - E-mail : bernarddaque@hotmail.com

Philippe FIQUET

Route de Beauvais - 27190 ORMES - Tél : 02 32 35 48 56 - E-mail : fiquetphilippe@wanadoo.fr

Etienne MINOT

5 chemin de la Fonderie - 27220 L'HABIT - Tél : 02 32 37 29 55 - E-mail : e2mtechnologies@wanadoo.fr

Alain GUERARD

3 bis rue du Chemin Vert 27180 AULNAY sur ITON - Tel : 02 32 37 15 22 - E-mail : alain-guerard@orange.fr

Vérificateurs

aux comptes :

Jean CARON

100 rue des Vignes du Val - 27700 TOSNY - Tél : 02 32 54 40 49

Jacques LE GOFF

1 rue de la Grande Sente - 27950 ST PIERRE D'AUTILS - Tél : 02 32 53 06 57 - E-mail : jslegoff@aol.com



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2007

Membres d'honneur :

Henri ALEXANDRE

Président :

René GARNIER

5 Chemin de Saint Mauxe - 27200 VERNON - Tél : 02 32 51 08 68 - E-mail : renegarnier@tiscalif.fr

Vices Président :

Jean-Pierre CRIAUD

30 rue du Bois Fromont - 27180 NEUVILLE-CLAVILLE - Tél : 02 32 34 05 55 - E-mail : jpcriaud@wanadoo.fr

Jean-J. Menier

La Futelaye - 27170 Beaumont le Roger - Tél : 02 32 43 11 76 - E-mail : jjmenier@gmail.com

Trésorier :

Marcel FERMANEL

3 rue Gibelmare - 27110 IVILLE - Tél : 02 32 35 25 41 - E-mail : marcel.fermanel@wanadoo.fr

Secrétaire :

Raphaël LOPEZ

6 Sente des Sérants - 27200 VERNON - Tél : 02 32 51 78 70 - E-mail : raphlop@free.fr

Membres :

Martine AMBROISE

10 rue du Rucher - 27370 VRAIVILLE - E-mail : martineambroise@wanadoo.fr

Jean BIRRE

13 rue des Saules - 27950 SAINT JUST - Tél : 02 32 52 36 41 - E-mail : jean.birre@wanadoo.fr

André BOUCHE

10 côte de Montaure - 27400 MONTAURE - Tél : 02 32 50 60 27

Jean CARON

100 rue des Vignes du Val - 27700 TOSNY - Tél : 02 32 54 40 49

Bernard DAQUE

12 rue de Seine - 27940 PORTMORT - Tél : 02 32 52 08 04 - E-mail : bernarddaque@hotmail.com

Patrick OLIVIER

4 rue du Bout Lucas - 27630 ECOS - Tél : 02 32 52 01 06

Placide LONGUET

3 allée des sports - 27190 GLISOLLES -Tel : 02 32 37 14 07 - E-mail : pmlonguet@hotmail.fr

Vérificateurs

aux comptes :

Philippe FIQUET

Route de Beauvais - 27190 ORMES - Tél : 02 32 35 48 56 - E-mail : fiquetphilippe@wanadoo.fr

Jacques LE GOFF

1 rue de la Grande Sente - 27950 ST PIERRE D'AUTILS -Tél : 02 32 53 06 57 - E-mail : jslegoff@aol.com



BIENVENUE SUR LES SITES INTERNET DE VOS ORGANISATIONS APICOLES DEPARTEMENTALES



Nous sommes au siècle de **La communication**. Les jeunes générations arrivent, et notre site internet est indispensable.

Notre bulletin a encore de beaux jours devant lui mais il ne suffit plus.

Et oui ! Déjà, jeunes retraités ou curieux de l'apiculture cherchant des informations dans le domaine apicole, consultent ce formidable outil qu'est internet. Ainsi va la vie !

Nous avons la chance d'avoir dans notre Conseil d'Administration un passionné des abeilles qui est aussi un passionné d'informatique. Quelle opportunité !
« L'architecte » qui conçoit le site est là ! Quelques « bâtisseurs » ont déjà retroussé leurs manches et ce nouveau moyen de communiquer est en construction.

Nous espérons que vous découvrirez un site **convivial**, et que, vous pardonneriez les erreurs de jeunesse.

Nous souhaitons que vous y trouviez la plupart des réponses à vos questions et qu'il devienne de plus en plus un lieu d'échange et de perfectionnement.

Nous veillerons à ce que **respect** et **tolérance** soient toujours les maîtres mots dans les relations entre les internautes.

BIENVENUE sur : <http://sa27.free.fr> et sur : <http://gdsa27.free.fr>

Jean-Pierre CRIAUD

René Garnier

VETERINAIRE CONSEIL

Nous aurons toujours une pensée reconnaissante pour notre première vétérinaire-conseil, Frédérique Pinard, qui nous a quittée en ce mois d'avril 2007. Nous renouvelons à son mari, ses enfants et toute sa famille l'assurance de nos sentiments attristés et affectueux.

Nous remercions notre vétérinaire suppléant, David Cau, qui envisage de quitter le département pour rejoindre nos collègues bretons. Il a beaucoup apporté à l'apiculture euroise pendant ces quelques années passées.

Il nous faut tourner la page.

Nous accueillons avec chaleur le Docteur Thierry Cornu de Gravigny et le Docteur Christophe Hayes d'Incarville, qui ont accepté d'être respectivement nos nouveaux vétérinaire-conseils titulaire et suppléant. Merci à nos collègues qui les ont convaincu d'accepter ces charges.

La loi oblige les GDSA qui rétrocèdent des produits vétérinaires à être agréés et à s'entourer des services de vétérinaires. Nous sommes donc de nouveau prêts.

Notre dossier de renouvellement d'agrément est déposé et nous attendons de passer devant la commission régionale de la pharmacie vétérinaire. Nous espérons pouvoir continuer, avec nos nouveaux et sympathiques collaborateurs, à servir l'apiculture.

René Garnier



LE MOT DES PRESIDENTS

A chaque voyage une abeille visite environ 1000 à 1500 fleurs pour collecter 75 milligrammes de nectar. Ce nectar, après transformation, va devenir 25 milligrammes de miel.

Il ne faut pas être un grand mathématicien pour calculer que pour fabriquer 1 kg de miel, nos abeilles effectuent 40 000 voyages et visitent environ 50 millions de fleurs.

Et dire que des butineuses font parfois plusieurs kilomètres à chaque voyage !

C'est époustouflant ! Quel courage ! Quelle leçon !

Pour montrer que nous sommes conscients et reconnaissants d'un tel labeur, nous pourrions faire quelques gestes pour alléger leur tâche et améliorer leur condition de vie. Certains le font déjà, mais si seulement 1 sur 2 des propriétaires de ruches de l'Eure avaient ce souci, ce serait vraiment significatif.

Quelques pistes :

- Planter quelques fleurs ou arbres mellifères dans son jardin et son rucher.
- Sauvegarder quelques « mauvaises herbes » mellifères (L'ami Etienne vous en a cité quelques unes, dernièrement à Conches)
- Rencontrer le Maire de votre commune pour ensemercer des espaces en fleurs apicoles.
- Mettre des plateaux grillagés ou Nicot pour aider nos avettes à se défendre du varroa.
- Renouveler partiellement les cires, chaque année, dans les corps des ruches.
- Signaler les ruchers abandonnés facteurs de maladies contagieuses.
- Ne pas faire « l'autruche » si l'on a des doutes sur la santé de quelques colonies.
- Et combien d'autres actions encore ?

Rappelons nous les proverbes : « Les petits ruisseaux font les grandes rivières ».

Ou encore: « Beaucoup de peu font assez. »

Vos administrateurs et vos présidents vous souhaitent une **BONNE ANNEE APICOLE**.

Le Président du SAE

Le Président du GDSA

Jean-Pierre CRIAUD

René GARNIER



ASSEMBLEE GENERALE 2007 DU SYNDICAT D'APICULTURE DE L'EURE

La ville de CONCHES nous accueille pour la seconde fois consécutive. La municipalité se fait un plaisir de nous offrir cette grande salle des fêtes, bien située, à proximité des stationnements.

Le Président adresse un mot de bienvenue à la centaine d'apiculteurs présents.

Patrick OLIVIER, secrétaire, présente le RAPPORT D'ACTIVITE du Conseil d'Administration. Les membres du CA ont participé à de nombreuses manifestations dans le département avec un seul objectif : METTRE EN AVANT LE DYNAMISME DE NOTRE APICULTURE. Concernant les jachères fleuries, le partenariat chasseurs/apiculteurs a permis le semis de 130 ha du mélange floral « jour de fête ». Prés de 50 apiculteurs ont également profité de semences gratuites. Le Conseil Général est notre partenaire financier. Qu'il soit ici, remercié.

Parallèlement à cette action le Syndicat poursuit son travail d'expérimentation sur différents mélanges floraux proposés dans le commerce. (5 sites en 2007). Dans ce cadre, des analyses de détermination de pollen sont effectuées à différentes périodes de l'année. Enfin, le secrétaire insiste sur l'intérêt porté par les médias à l'apiculture du département. Durant l'été, télé, radio, journaux, ont montré un vif intérêt pour notre action envers le fleurissement, la biodiversité. Nous notons aussi qu'au niveau national, de nombreux articles ont été consacrés à l'apiculture. Cf. le Monde, le Figaro, les Echos.

Jean-Yves BOTINEAU animateur au Rucher Ecole relate le fonctionnement de celui-ci : 157 participants au cours des 13 séances réparties de Février à Septembre avec une première séance consacrée aux apiculteurs débutants. En Mai, un stage d'élevage de reines animé par Yves LAYEC, a réuni 15 stagiaires. On ne peut qu'encourager les apiculteurs débutants ou confirmés à participer aux séances du Rucher Ecole, séances conviviales et riches d'échanges.

Jean-Noël VAVASSEUR fait la synthèse des activités dont il est responsable :

- Distribution de près de 40000 pots auprès de 50 adhérents.
- Distribution de 175 cartons de candy pour 41 adhérents.
- Distribution de 9000 kgs de sirop, fin Aout à la ferme fruitière du Mesnil Jourdan ; 52 adhérents en ont bénéficié.
- Une vingtaine d'adhérents ont commandé du matériel Robida en 2007.
- Forfait apicole 2006 fixé à 8€50 par ruche, à partir de la 10ème ruche.

JOURNEE DE VULGARISATION

Comme chaque année, une journée de vulgarisation est programmée. Pour 2008, elle devrait se dérouler le samedi 1er mars. (Réservez cette date). A ce jour, le lieu où elle se déroulera est encore trop imprécis pour en donner l'information.

Les sujets traités seront probablement :

La nosémose (Noséma apis et Noséma ceranae) par Jean J Menier et David Cau

Résultat de l'enquête miel 2007

Résultat des essais des produits anti-varroas réalisés dans l'Eure en 2007

La pratique apicole en 2008 par Christian Giraudet, formateur de la f.n.o.s.a.d.

Vous recevrez une invitation par circulaire ultérieurement.

Les Conseils d'Administration du SAE et du GDSA

AUTOCOLLANT : « PROTEGEONS LES ABEILLES »

Présenté lors de l'Assemblée Générale d'octobre 2007, l'autocollant conceptualisé par François, Philippe, et Kéo Halévy, est bon pour le service.

Vous pourrez l'offrir à vos amis ou aux amateurs de miel, le coller sur vos documents, sur les pare brises de vos voitures etc...

Chacun pourra à sa manière, engager un dialogue explicatif d'autant plus nécessaire que bon nombre de personnes ne connaissent même pas la différence entre une abeille et une guêpe !

Les apiculteurs disposent de par leurs connaissances et pratiques apicoles, d'un outil pédagogique efficace et intéressant pour sensibiliser l'entourage aux risques de la pollution, et aux dérèglements de la nature.

Or la nature et les hommes par voie de conséquence, ont besoin du travail de pollinisation effectué par les abeilles domestiques et sauvages. Il importe donc de sauver les abeilles !

Un exemplaire de cet autocollant vous est offert avec ce bulletin, ensuite, il sera vendu au prix de 10 € les 10 lors de chaque manifestation apicole.

REUNION des AGENTS SANITAIRES

Une réunion des agents sanitaires est prévue à la D.D.S.V. le **Vendredi 18 janvier 2008 à 18 heures**. Eric Vincent, technicien de la D.D.S.V. et le docteur Thierry Cornu, vétérinaire conseil du G.D.S.A. seront présents. Le point y sera fait sur la situation sanitaire dans le département, les difficultés rencontrées sur le terrain et les perspectives sanitaires.

La présence de tous les agents est indispensable

N.B. Notre réseau d'Agents Sanitaires vieillit, il est impératif que des candidatures à cette fonction se fassent connaître. N'hésitez pas à contacter le Président du GDSA.

Depuis quelques années, l'on observe un déplacement des abeilles de la campagne vers la ville. Arbres, espaces verts, jardinets, balcons leur offrent une multitude de fleurs, une température moyenne plus stable et un écosystème privilégié, puisque exempt de pesticides utilisés dans l'agriculture.

Des programmes d'implantation de ruches dans les grandes villes (Tokyo, Bruxelles, Paris,...) donnent des résultats étonnants :

- une qualité de consommation et des arômes très riches pour le miel « urbain », parfois supérieurs aux miels de Lozère, de Normandie ou d'ailleurs !
- une durée de butinage plus longue, particuliers et municipalités entretenant leurs plantations
- et surtout, une mortalité d'abeilles minimum : 6 % en ville, 30 % dans la campagne !

Particuliers, exploitants agricoles, municipalités et régions peuvent contribuer à pérenniser la culture des plantes mellifères. Il leur suffit, par exemple, de :

- planter des haies d'essences diversifiées : aubépine, châtaigner, houx, troène...
- mettre en place des plantes rustiques adaptées au type de sol et au climat
- préférer les plantes vivaces, qui refleurissent chaque année
- créer des îlots de fleurs dans les potagers

Enfin, un grand progrès sera fait si plus personne n'utilise le terme « mauvaises herbes » :

Les herbes ne sont pas mauvaises...

Nous n'avons tout simplement pas encore trouvé leurs vertus.

Les abeilles, si !



-Enfin Jean-Noël VAVASSEUR indique que la bonne discipline de chacun a permis un bon fonctionnement des différents groupements d'achats.

Jean Pierre BOUCHER relate son activité de responsable des achats chez les frères Rigault, tout en regrettant la date trop tardive de distribution de ce matériel.

Ensuite Serge ROULLEAU, trésorier, nous présente le rapport financier. Les comptes sont sains, légèrement excédentaires. En conséquence, la cotisation 2008 est maintenue au même niveau que 2007.

Les différents rapports sont approuvés à l'unanimité.

Enfin nous procédons aux élections. Bernard DAQUE, Régine MAISIÈRE sont réélus. Alain GUERARD est élu.

Suit le RAPPORT D'ORIENTATION du Président.

Ce rapport pourrait se résumer en une phrase : « Soyez réactifs, participez »

Participez au Rucher Ecole, participez à la journée de vulgarisation, participez aux visites d'essais fleurissement, participez aux stages. Gérez votre cheptel apicole, renouvelez vos reines, soyez votre propre agent sanitaire.

Votre dynamisme sera un encouragement à poursuivre nos actions en cours. L'enquête rendement, le parrainage, la location des ruches auprès des arboriculteurs, le partenariat avec les chasseurs, la mise en place de parcelles de phacélie avec mesure de l'intérêt mellifère, autant d'actions qui nécessitent l'implication de tous. Une journée découverte des insectes pollinisateurs aura lieu en juillet prochain. Nous réfléchissons aussi à la création d'un second Rucher Ecole région BERNAY-PONT AUDEMER ou VEXIN.

Le Président remercie l'équipe du Conseil d'Administration pour le travail accompli avec compétence et bonne humeur.

DEPART DE SERGE ROULLEAU :

Après 10 années passées au Conseil d'Administration comme Trésorier Serge a souhaité « passer la main » à l'issue de cette Assemblée Générale. Qu'il soit de nouveau remercié pour le travail effectué avec compétence et bonne humeur. Un cadeau lui a été remis lors de l'A.G au nom de ses collègues du Syndicat. Encore un grand merci à SERGE.



Vente des produits de la ruche et réglementation

I. ETIQUETAGE ET VENTE DE MIEL

A. L'étiquette indique

- Les coordonnées précises du vendeur.
- La nature du produit. Exemple : Miel ou Miel de fleurs ,ou Miel de miellat.
 - *Une mention informative en caractères différents peut indiquer : Miel d'été*
 - *Miel de nectars, Miel crémeux, Miel de tilleul etc ...*
- Le poids net.
- L'origine régionale suffit Ex » Miel de Haute Normandie » On peut ajouter « Produit de France « * Ne sont pas admises les mentions : Miel naturel ,sain , pur .
- Cas des mélanges : Tolérance pour les miels issus d'une même région . Dans le cas contraire l'étiquette doit mentionner les origines .Ex Mélange de miel de Haute Normandie et Importation CEE .
- DLUO (Date limite d'utilisation optimum) et numéro de lot.
 - *Si vous indiquez sur la DLUO le jour , le mois , l'année , le No de lot n'est pas obligatoire sur l'étiquette .Si la DLUO ne mentionne que le mois et l'année ,le No de lot est obligatoire .Il n y a pas de délais réglementaires pour le miel entre la mise en pot et la date limite de vente . Préférer une DLUO de 1 an .Ne pas oublier que nous sommes responsables du produit pendant toute la durée de DLUO indiquée sur l'étiquette .*

B. Cahier de miellerie

Que vous optiez ou pas pour le No de lot il est nécessaire de tenir un cahier de miellerie (papier ou électronique). Vous y noterez les dates de mise en pot , la localisation du ou des ruchers , la nature du miel etc ... Il est recommandé de garder un échantillon de miel des différents lots pendant 2 ans.

C. La vente

- Sur les marchés on affiche clairement le prix , la nature et le poids des produits mis en vente .
- Vente à un revendeur

Celle ci doit obligatoirement faire l'objet d'une facture sur laquelle on trouvera : les coordonnées précises du vendeur (l'apiculteur) celles de l'acheteur Ex le boulanger du village, la nature , la quantité et prix des produits concernés . TVA : indiquez : apiculteur non soumis à la TVA .Si vous êtes assujetti faites ressortir le montant HT et TTC .

Produits mis en dépôt – vente . Un document écrit doit être remis au responsable du dépôt . On y mentionnera la nature et les quantités de produits déposés . Faire signer par les deux parties et garder chacun un double .

JOURNEE APICOLE D'AUTOMNE

Samedi 6 Octobre 2007

Syndicat d'Apiculture de
l'Eure

Groupement de Défense
Sanitaire
des Abeilles de l'Eure

Résumé de l'intervention de Etienne Minot

LES PLANTES MELLIFERES « SAUVAGES »

Elles poussent dans les jardins, les vergers, les jachères et les cultures. Ces plantes garantissent la nourriture aux abeilles, nectar ou pollen.

Coronille, tussilage, lotier corniculé, sainfoin et autres centaurées figurent parmi les centaines de plantes sauvages dont les fleurs sont butinées par les abeilles. Des centaines ? Ne dit-on pas « du miel mille fleurs » ?

De fait, il existe encore plus de 700 plantes mellifères. Mais 70 % d'entre elles sont en effectif réduit et 37 % en voie d'extinction : depuis 50 ans, remembrements, méthodes de travail de la terre et désherbants appauvrissent le garde-manger des abeilles et mettent en danger leur survie même.

Or, 80 % des plantes ont absolument besoin des abeilles pour être fécondées, et sans elles, il n'y a plus de production de fruits ou de légumes possible. Rien qu'aux Etats-Unis, 90 plantes destinées à l'alimentation humaine sont exclusivement pollinisées par les butineuses, ce qui représente une valeur annuelle de 14 milliards de dollars.

Albert Einstein estimait que si les abeilles venaient à disparaître du globe, l'espèce humaine disparaîtrait également au bout de quatre ans...

Ces plantes mellifères sont « sauvages », cela ne signifie pas qu'elles soient indésirables. Leur sauvegarde est un impératif pour maintenir la vie, dans son ensemble et sa diversité.

Pourtant, une récente recommandation de l'Union Européenne vise à supprimer les jachères, formidable réserve de plantes mellifères sauvages.

Alors, que faire pour sauvegarder les plantes mellifères ? Existe-t-il des solutions ?

Nous lui devons aussi le fer blanc (tôle de fer doux étamé à l'étain), qui sert à fabriquer aujourd'hui les boîtes pour les conserves, entre autres choses !

Pour ne pas quitter le rayon métal, Réaumur travailla aussi les problèmes de fabrication des épingles (environ 75 tonnes d'épingles étaient vendues à Paris chaque année – cité par Gilles Bresson, p.53)

Le thermomètre Réaumur. Il s'intéressa beaucoup à la mesure de la température, et nous lui devons un thermomètre dit thermomètre de Réaumur.

La porcelaine ne le laissa pas indifférent, et comme à l'accoutumée, il publia des travaux remarquables sur ce sujet. Il atteignit presque – sans cependant le savoir – la quasi perfection des porcelaines chinoises de l'époque dont le commerce était florissant et ... enrichissant.

Réaumur entomologiste.

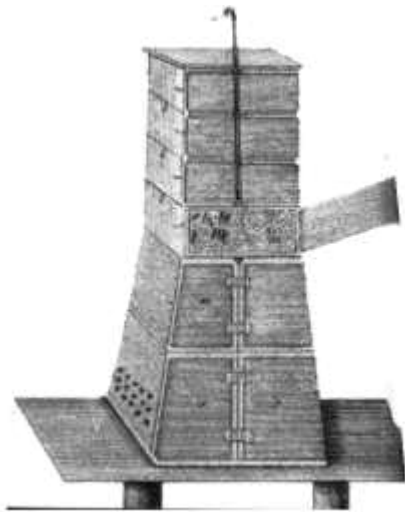
C'est surtout ce que l'on a retenu de Réaumur, et qui nous intéresse le plus ! ...une somptueuse série intitulée « Mémoires sur servir à l'Histoire des Insectes », publié entre 1734 et 1742. Rien d'équivalent n'a été publié depuis ...

Nous allons y revenir très longuement dans les prochains bulletins.

© - Jean - J. Menier-2007-2008

A lire ...

Bresson G., 2001. – Réaumur, le savant qui osa croiser une poule avec un lapin. Editions d'Orbestier, Collection Science & Conscience. ISBN : 2-84 238-034-07



II. REVENTE D' HYDROMEL ET DE CONFISERIES AU MIEL

Vous pouvez acheter et revendre de l'hydromel et des confiseries au miel dans la mesure où cet acte de vente est peu fréquent et irrégulier .Dans le cas contraire il faut être inscrit au registre du commerce .Les coordonnées du fabricant , ainsi que la nature précise du produit ,le poids seront marqués sur l'étiquette .

III. VENTE DE PAIN D'EPICE

Mentionner sur l' étiquette « Pain d'épice maison » Par ailleurs si le miel est la seule source sucrante indiquez « 100% pur miel » S'il y a plusieurs sources sucrantes indiquez « au miel »

Si le miel servant à la fabrication du pain d'épice ne provient pas de votre production , vous devez en indiquer l'origine . Ex « au miel d'industrie » ou « au miel d'Argentine » Sur l'étiquette indiquez aussi le poids net suivi de « à l'emballage » Précisez la liste des ingrédients .DLUO obligatoire mais délai laissé à l'appréciation de l'apiculteur .

Attention des contrôles sont possibles sur les marchés et peuvent être suivis de vérifications diverses sur le lieu de fabrication .

IV. VENTE DE VINAIGRE DE MIEL

On peut utiliser les dénominations « Vinaigre de miel » ou Vinaigre d'hydromel » Attention la teneur en acide , ex primée en acide acétique doit être au moins égale à 50 gr / l d'acide acétique . Et la teneur en alcool ne doit pas dépasser 0,5% du volume .En dehors de ces deux critères le produit devient « Préparation condimentaire pour assaisonnement à base de miel »

DLUO obligatoire mais délais laissé à l'appréciation de l'apiculteur .

V. TRACABILITE

Ces nouvelles réglementations ont pour but d'améliorer la traçabilité des produits alimentaires .Les entreprises agroalimentaires doivent disposer d'un No de SIRET. . En temps qu'apiculteur non cotisant à la MSA la détention d'un No de SIRET n'est pas obligatoire .Par contre si vous être cotisant à la MSA (Plus de 40 ruches) le No de SIRET devient obligatoire .

Faire la demande (gratuite) à la chambre d'agriculture : Centre de formalités des entreprises agricoles Tel 02 32 78 80 31



ESSAIS JACHERES FLEURIES

Les enseignements après 3 années d'observations



LE MELANGE « JOUR DE FETE »

Cosmos sulfureux, cosmos sensations, centaurees barbeaux, zinnias. Dose : 4kg/ha, 100€environ.

Il s'agit d'un mélange d'espèces annuelles. Il est déconseillé de le garder 2 ans. Les plantes issues de resemis sont malades, peu vigoureuses. Les mauvaises herbes prennent le dessus.

- Début floraison : 2 mois après semis, jusqu'aux premières gelées, souvent début novembre.
- Intérêt : Très longue période de floraison (4 à 5 mois). Désherbage chimique possible si terre sale. Mélange de couleurs vives au prix abordable. Etude pollinique en cours. C'est le mélange qui a été semé dans le partenariat apiculteurs - chasseurs sur environ 100 ha en 2006. On peut améliorer ce mélange en y ajoutant des graines de tournesol, 200-300g par ha. Achat possible en jardinerie.

LE MELANGE « MELIFLORE 2 »

Ets JOUFFRAY DRILLAUD. Dose : 20kgs /ha, 65€environ.

Composé de sainfoin, mélilot blanc, trèfle violet, minette, phacélie. A l'exception de la phacélie, les espèces sont pérennes et pourront rester en place plusieurs années. En terre profonde, le trèfle violet peut prendre le dessus sur les autres espèces.

- Début de floraison : 2 mois après le semis pour la phacélie, 2 mois et demi pour le trèfle violet. Floraison jusque fin octobre. Quelques sainfoins et mélilots en fleurs la première année.
- Intérêts : Mélange attractif pour les abeilles, longue période de floraison. Convient à tout type de sol. Coût abordable, surtout pour une mise en place pour 3-4 ans.

LE MELANGE « APIDEA »

Ets NOVA FLORE. Dose : 5Kgs/ha, 175€environ.

Mélange plus sophistiqué, composé de centaurees, échium, (vipérine), phacélie, lotier, trèfle des prés, mélilot, soucis, bourrache, eschscholtzia (pavot de Californie).

- Début de floraison : 2 mois après semis pour la phacélie, les centaurees. La floraison est abondante la première année. Le 3 Octobre nous observons encore 50 fleurs au m²
- Intérêts : large gamme d'espèces pérennes à l'exception de la phacélie. Coût élevé, à réserver à de petites surfaces.

LE TREFLE BLANC

Dose et coût : 3 à 5kgs/ha, 15-25€environ.

Il existe de nombreuses variétés de trèfles blancs. Sont-elles toutes intéressantes pour les abeilles ? En première année, la floraison est très réduite, quelques fleurs au m². La seconde année, la floraison commence fin avril début mai et dure une bonne partie de l'été, selon le type de sol et de la pluviométrie. Dans nos essais, le trèfle blanc nous a plutôt déçu, assez peu attractif pour les abeilles.

Intérêts : Culture étouffante laissant peu de place aux mauvaises herbes.

LE TREFLE D'ALEXANDRIE

Dose et coût : 15kgs/ha, 30€environ.

Espèce annuelle implantation facile, durée de floraison, 6-8 semaines selon le type de sol et la pluviométrie.

Attractivité plutôt moyenne pour les abeilles. A préférer dans le cadre d'un mélange.

Réaumur

Plus précisément René-Antoine Ferchault de Réaumur est né le 28 février 1683 à La Rochelle (Charente maritime), et mort des suites d'un accident de cheval le 17 octobre 1757 dans son domaine de la Bermondière, à Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne).

Né à l'aube du siècle des Lumières

Le 18e siècle n'est pas impunément appelé Le Siècle des Lumières. Il démarre par la Révolution anglaise en 1688 et se terminera à peu près en 1789 par la Révolution française.

A cette époque tout est alors à découvrir et de grands esprits comme les trois que nous venons de citer, et des centaines d'autres, « dissèquent » le monde qui les entoure.

Que se soient les lettres - Voltaire, Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Diderot, d'Alembert (en 1751, première parution de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert).

Les guerres de religion sont terminées, chacun croit à ce qu'il veut comme il l'entend, certains ne croient pas. La liberté d'expression va apparaître timidement, camouflée souvent de manière habile, particulièrement dans L'Encyclopédie citée plus haut, que les autorités ecclésiastiques avaient à l'œil !

La Science qui n'est pas encore fractionnée en de multiples disciplines et sous- disciplines, voire « chapelles » ! Les esprits tendaient alors vers l'Universel.

« L'Honnête homme » avait à cœur de posséder un « cabinet de curiosités » s'il avait l'âme naturaliste. Certains ont subsisté jusqu'à nos jours et sont conservés dans de grands musées.

Un esprit universel

Réaumur est connu pour beaucoup d'autres choses que ses recherches sur les insectes. **C'était un esprit universel** : mathématicien (sa formation de base qui lui a valu une certaine notoriété et permis de rentrer à l'Académie royale des Sciences – comme Buffon d'ailleurs qui avait, lui aussi, pris la voie des mathématiques dans le même but), chimiste, mécanicien, métallurgiste,

Le métallurgiste. Ne faisant jamais rien à moitié, Réaumur s'attacha à ce sujet des aciers et le résultat de ses recherches fut publié sous forme de 18 mémoires comportant en tout près de 600 pages de texte et 17 planches gravées. Dans la même veine, il travailla sur les problèmes des ancrs de marine, et sur leur résistance par la méthode expérimentale.

²Aujourd'hui « Académie des Sciences », une des 5 académies (dont la plus connue, l'Académie française), qui forment l'Institut de France.

³Buffon s'intéressa aussi beaucoup à la métallurgie. Il avait des forges à Montbard (Côte d'Or)

« L'Art de convertir le fer forgé en acier et l'art d'adoucir le fer fondu ou de faire des ouvrages de fer fondu aussi fins que le fer forgé » - 1722.

Réaumur, un génie français universel presque ignoré et oublié ...

par
Jean - J. Menier,
SAE-27, Vice-Président du GDSA-27
Professeur (retraité) d'Entomologie du
Muséum national d'Histoire naturelle.

Avertissement aux lecteurs. J'ai évité de faire une biographie de Réaumur « toute sèche » que l'on pourra trouver sur divers sites internet ou dans quelques ouvrages assez récents. Il m'a semblé important de placer les travaux de cet immense génie trop méconnu (nul n'est prophète en son pays est ici encore une fois, vrai!).

Réaumur est une gloire française bien injustement oubliée cette année ...

Je compte traiter la vie de Réaumur en plusieurs épisodes, car ses recherches sur les abeilles sont nombreuses, riches, et méritent qu'on s'y arrête longuement.

2007 - Mais que n'a pas fait la République ?

Cette année 2007 a vu des célébrations quasi universelles du 300^e anniversaire de la naissance de George-Louis Leclerc, comte de Buffon, et de Carolus von Linné, l'initiateur de la classification botanique et zoologique binominale.

Expositions, colloques, conférences, congratulations, médailles, souvenirs, ... tout ce qu'il faut pour rendre légitimement hommage à ces grands précurseurs de la recherche naturaliste, tout a eu lieu pour ces deux.

Mais, le petit monde naturaliste et des historiens des sciences, a tout simplement oublié Réaumur. C'est à mon humble avis inadmissible !

Notre pays aura du célébrer le 250^e anniversaire de sa mort, cela n'aurait pas déparé les célébrations de Buffon et Linné.

Pourtant, à quoi mesure-t-on la notoriété des hommes célèbres ? Si on regarde bien ni le nom de Buffon, ni le nom de Linné, malgré leur gloire universelle, n'est associé à une station du métropolitain parisien !

Mais il existe bel et bien une station de métro « Réaumur », malencontreusement associée - par le hasard des croisements des rues - à « Sébastopol », souvenir – pas si glorieux que ça - de la guerre de Crimée et du siège de cette ville

¹J'utilise à dessein le terme naturaliste qui, aujourd'hui, sent un peu le soufre et est totalement « ringard » dans l'esprit de certains. C'est pourtant le mot qui va le mieux pour décrire toutes ces recherches scientifiques sérieuses qui prennent en compte la diversité de la biosphère.

LE SAINFOIN

Dose et coût : 40kgs/ha, 80€environ, graine nue.

Espèce assez pérenne, floraison insignifiante la première année. Mais belle, attractive en seconde année à partir du début juin. A réserver aux sols assez profonds, sinon, durée de floraison réduite à 4-5 semaines. A préférer dans le cadre d'un mélange.

LE MELILOT

Dose et coût : 15kgs/ha 60€ environ, préférer mélilot jaune.

Espèce pérenne, très étouffante, floraison très réduite la première année mais extrêmement abondante la seconde année. Espèce largement la plus attractive pour les abeilles : jusqu'à une centaine d'abeilles par m². Durée de floraison en seconde année 10-11 semaines, à partir de début juin. C'est de loin la **REVELATION** de nos essais. A semer seul ou en mélange.

LA PHACELIE

Dose et coût : 10-12kgs/ha, 35-40€environ.

Plante annuelle, étouffante. Début de floraison 2 mois après semis. La durée de floraisons de 4 à 6 semaines est très liée au type de sol et de la pluviométrie. Elle peut reflleurir à l'automne, dans certaines conditions. EX : Broyage dès la fin de floraison. Forte attractivité pour les abeilles. A semer seul ou en mélange.

LA TECHNIQUE DU FAUX SEMIS

- Objectif : Faire lever le maximum de mauvaises herbes avant d'effectuer le semis.
- Comment faire ?

6 semaines avant la date présumée de semis, soit le 15 mars pour un semis de fin avril, commencer à travailler le sol. Le travail superficiel étant suivi d'un passage de rouleau pour faciliter la levée des herbes. Renouveler l'opération dès que les levées ont eu lieu. Le travail du sol les détruira et favorisera une seconde levée. Semer ensuite sur un sol très fin et rouler.

OU TROUVER LES GRAINES DES ESPECES DONT NOUS AVONS PARLE ?

- pour les espèces semées seules, trèfles, phacélie, sainfoin, mélilot ainsi que le mélange méli-flore 2 : en vente dans les coopératives agricole, ou négoce agricole
- 'jour de fête' sera mis à votre disposition par les organisations apicoles de l'Eure. (voir prochain bulletin).
- Mélange Apidéa : Contacter Mr GOUY Tél 02.41.22.10.55

Contactez Jean-Pierre CRIAUD au 02.32.34.05.55 pour toutes informations complémentaires.

REMERCIEMENTS

Ces informations ont été possibles grâce à des agriculteurs qui ont consacré du temps, prêté un bout de terrain. Qu'ils soient ici remerciés au nom des apiculteurs de l'Eure :

Guy LETADIC à AJOU (pays d'Ouche), Philippe FIQUET à ORMES (Pays de Conches), Stéphane VAN TORNHOUT à Gauciel (Région d'Evreux), Didier DESCHAMPS à Berthouville (Lieuvin) Arnaud CLOMESNIL à Illiers l'Evêque (région de St André), Damien AUCLAIRE à Prey . région de St André et Dominique BEAUTIER à Ferrières haut Clocher.



SYNDICAT D'APICULTURE DE L'EURE

COTISATIONS SYNDICALES 2008 (à régler avant le 31/01/2008)

| Nombres de ruches | Cotisation (*) |
|---|----------------|
| 1 à 10 | 37,50 € |
| 11 à 25 | 41,50 € |
| 26 à 50 | 45,50 € |
| 51 à 75 | 49,50 € |
| 76 à 100 | 54 € |
| + 100 | 58 € |
| Cotisations syndicales sans l'abeille de France : déduire 19 € | |

COTISATIONS SYMPATHISANTS 2008

Cotisations de 5 € ou plus

La cotisation d'assurance pour les ruches et leur contenu n'est pas incluse dans la cotisation syndicale.

Par conséquent, n'oubliez pas de l'ajouter (voir tarif ci-dessous)

RAPPEL DES GARANTIES ASSURANCES

Tarif unique d'assurance : 0,89 € par ruche avec un minimum de 2,75 €

(*) entourer l'option choisie
Afin de faciliter la tâche de votre trésorier, tout paiement doit se faire par chèque.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Téléphone : Mail :

Nombre de ruches..... N° D.D.S.V.....

Cotisation syndicale €

Tarif unique d'assurance 0,89 € X = €

Total €

Adressez votre chèque à l'ordre du Syndicat du S.A.E.
Au trésorier du syndicat d'Apiculture de l'Eure :
Madame Régine MAISIÈRE
15 route de Pont de l'Arche - 27400 SURTAUVILLE
Tél : 02 32 50 70 36 - E-mail : rmaisiere@free.fr



RETROCESSION DES PRODUITS DE TRAITEMENT DE LA VARROSE

Le VARROA est toujours présent dans vos colonies. Certaines arrivent à le contenir, mais il affecte considérablement la santé de vos abeilles et nuit au bon rendement de votre rucher.

Pour effectuer un traitement de PRINTEMPS sur vos ruches et traiter vos essaims (voir Plan Sanitaire d'Elevage), il vous faut passer votre commande **avant le 19 janvier 2008**.

Une rétrocession de lanières APIVAR aura lieu le Samedi 2 février 2008 de 14 à 16 heures :

Au Cabinet vétérinaire du Dr Thierry CORNU
36 Avenue Aristide Briand 27930 GRAVIGNY

Une ordonnance vous sera délivrée avec les produits de traitement, mais le nombre de sachets sera fonction du nombre de ruches déclarées et des prévisions d'essaims.

Une autre rétrocession aura lieu en juin pour les traitements d'été.

EN DEHORS DE CE PROCESSUS , IL NE SERA PAS POSSIBLE DE VOUS APPROVISIONNER !

Pour pouvoir bénéficier des conditions avantageuses que vous offre le GDSA, avec le soutien du Conseil Général de l'Eure, **il faut :**

- 1/ Avoir déclaré ses ruches à la DDSV qui vous attribue un N° détenteur de ruches.
- 2/ Etre adhérent au GDSA et être à jour de sa cotisation 2008.
- 3/ Avoir adressé le bulletin de commande ci-dessous accompagné du chèque correspondant.
- 4/ Venir retirer le produit au Cabinet vétérinaire, ou à défaut mandater un collègue, un agent sanitaire ou un membre de votre famille pour le retirer à votre place .

Pour ceux qui n'ont pas encore équipé leurs ruches en plateaux grillagés, le GDSA propose cette année de vous rétrocéder des **plateaux NICOT (Dadant 10 cadres en matière plastique avec fond aéré)**, au prix de 5 €

BON DE COMMANDE (à conserver pour mémoire)

Un bon de commande sur les pages de couleur jointes est à adresser à Marcel Fermanel.

Nombre de sachets de 10 lanières demandés :(2 lanières par ruche)

Nombre de plateaux grillagés :

Me rendra au Cabinet Vétérinaire le Samedi 2 février 2008

Mandate M. ou Mmepour le retirer à ma place.

Ci-joint un chèque de€ à l'ordre du GDSA correspondant à la commande suivante :

20 € xsachets =€

5 € xplateaux =€

TOTAL =€

à l'ordre du GDSA adressé au Trésorier : Marcel Fermanel 3 rue de Gibelmare 27110 Iville
marcel.fermanel @wanadoo.fr

Fait à Le.....Signature.....



PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE 2008

Lutte contre la varroase

Produits autorisés :

APISTAN (fluvalinate) : Compte tenu de la résistance du varroa ce traitement a été interrompu. Les conclusions d'expérimentations en cours détermineront s'il est possible de l'utiliser à nouveau en alternance.

APIVAR (amitrazé) : Conseillé pour le traitement de printemps.

APIGUARD (thymol) : A utiliser après la récolte. Nécessite une bonne température extérieure pour avoir son maximum d'efficacité

1/ Programme de printemps :

Si l'infestation des varroas est préoccupante, un traitement est conseillé, mais il faut éviter le traitement systématique.

Disposer 2 lanières d'APIVAR en pleine grappe et les laisser 8 à 10 semaines.

Prévoir IMPERATIVEMENT de les retirer avant la floraison du colza et la pose des hausses.

2/ Programme sur les essaims :

APIVAR ou APIGUARD : 1 par colonie

3/ Programme d'automne :

Dès la fin de la récolte, le traitement est indispensable :

APIVAR : 2 lanières par colonie pendant 10 semaines

Ou APIGUARD : 2 Barquettes à 15 jours d'intervalle, en couvrant la ruche par un plateau réhaussé de 4 à 5 cms ou en utilisant un plateau nourrisseur inversé.

Ou APISTAN (si son emploi est à nouveau conseillé) : 2 lanières par colonie pendant 8 semaines.

RETROCESSION DES PRODUITS

Uniquement sur commande, et aux dates fixées.

La réglementation oblige à ce que ces médicaments vétérinaires soient détenus et délivrés au CABINET de votre VETERINAIRE. Ils vous seront délivrés accompagnés d'une ordonnance portant votre numéro de rucher donné par la DDSV.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez mandater un collègue ou une personne de votre entourage pour les retirer à votre place .

Les modalités de commande vous sont données dans les pages ci-jointes.

Le Vétérinaire Conseil du G.D.S.A. : Thierry Cornu

Il est important de connaître l'importance de l'infestation du varroa. Pour cela l'utilisation du plateau grillagé détecteur est recommandé.

Plusieurs centaines de varroas sur une colonie en hivernage est préoccupant. Si ces abeilles d'hiver sont affaiblies par le parasitage du varroa, les conditions d'élevage des jeunes abeilles au printemps seront mauvaises.

Il est recommandé de ne traiter au printemps que si la colonie est parasitée à + de 100 varroas

ESTIMATION(sous toute réserve) : En dehors des périodes de traitement, comptabiliser quotidiennement pendant plusieurs jours les varroas tombés sur le plateau par mort naturelle. Faire la moyenne par jour. Nombre de varroas/jour X 120 = nombre approximatif de varroas dans la ruche

En cas de sinistre, la déclaration doit être faite dans les 5 jours, sauf vol : 24 h.

S'adresser à la Caisse Régionale d'Assurance de l'EURE :

CRAMA
32, rue Politzer- B.P. 625
27000 EVREUX CEDEX

EMPLACEMENT DES RUCHERS (pour assurance)

| Nbre de Ruches | Code Postal | Commune | Adresse |
|----------------|-------------|---------|---------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

ASSURANCE

La CRAMA ne couvre évidemment pas des abeilles malades lors de la présente déclaration. (Si l'année passée, vous n'étiez pas assuré contre la mortalité, vous devez remplir impérativement la déclaration suivante).

Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur que mes abeilles sont exemptes de maladies contagieuses et en particulier d'Aspergillomycose,

Je m'engage à faire visiter mes ruches par un expert apicole désigné par la Caisse Régionale d'Assurance Mutuelle Agricole de l'EURE, si celle-ci décide de procéder à un contrôle.

Nom, prénom Mme, Melle, M.....

Adresse.....

Code Postal Ville.....Canton.....

Total à payer (Cotisation syndicale + Assurance).....

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre du SYNDICAT D'APICULTURE DE L'EURE et adressées au trésorier du syndicat,

Date et Signature

Risques garantis :

- A- Responsabilité civile
- B- Incendie et garanties annexes
- C- Vol et détournement
- D- Mortalité
- E- Protection juridique

On entend par ASSURE la personne désignée au certificat de garantie. Au début de chaque année, l'ASSURE doit déclarer la TOTALITE des ruches qu'il possède, et leur implantation géographique.

Biens garantis :

Les ruches et leurs équipements internes: pied, plateau, cadres, couvre-cadres, hausse, toit, etc
Le produit : miel, cire, gelée royale, contenu des ruches.
La colonie d'abeilles (reine, mâles et ouvrières), le couvain (œufs et larves) contenus dans les ruches.
L'essaïm, tant que l'assuré en demeure le gardien.

Définition de la garantie Mortalité des abeilles :

- Imputable aux maladies légalement infectieuses : loque américaine, loque européenne, acariose, nosémoze, varroase.
- Imputable à l'aspergillomycose.
- Par empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines.

Dans le cas où les autorités compétentes ordonnent la destruction par mesure prophylactique des ruches, de leur équipement interne et du produit, la Caisse garantit à l'assuré le paiement d'une indemnité dont le maximum est rappelé ci-après. La colonie d'abeilles sera indemnisée au titre de la garantie « MORTALITE »

Engagement maximum de la caisse :

- Ruche et contenu : 64,05 €
- Essaïm et couvain 45,75 €

Total 109,80 €

Indemnités compensatrices :

- 20% de l'indemnité due en cas de sinistre faisant jouer la garantie B
- 30% de l'indemnité due en cas de sinistre faisant jouer la garantie D

Cotisations:

0, 89 €par ruche avec un minimum de 2, 75 €



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE L'EURE

APPEL DE COTISATION 2008

| Apiculteur possédant | | (*) |
|----------------------|---|---------|
| De 1 à 5 ruches | Cotisation seule | 7,50 € |
| | Cotisation + abonnement à « La Santé de l'Abeille » | 24,50 € |
| De 6 à 20 ruches | Cotisation seule | 10,50 € |
| | Cotisation + abonnement à « La Santé de l'Abeille » | 27,50 € |
| De 21 à 40 ruches | Cotisation seule | 13 € |
| | Cotisation + abonnement à « La Santé de l'Abeille » | 30 € |
| Plus de 40 ruches | Cotisation seule | 15 € |
| | Cotisation + abonnement à « La Santé de l'Abeille » | 32 € |

(*) entourer l'option choisie

Afin de faciliter la tâche de votre trésorier, tout paiement doit se faire par chèque.

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Téléphone :Mail :

Nombre de ruches..... N° D.D.S.V.....

Ci-joint un Chèque de.....€libellé au nom du GDSA

A adresser à :

Marcel Fermanel 3 rue de Gibelmare 27110 Iville - marcel.fermanel@wanadoo.fr

ATTENTION : Vous devrez être à jour de votre cotisation 2008 au GDSA pour pouvoir :

1. Retirer vos produits de traitement au Cabinet Vétérinaire.
2. Participer aux manifestations organisées par le G.D.S.A.
3. Bénéficier d'aides financières pour la participation à des stages

Cette feuille est à conserver pour mémoire . Envoyer la feuille de couleur jointe

ANNONCES DES ADHERENTS

Cette rubrique a pour but de mettre en relation acheteurs et vendeurs. Nous n'intervenons pas dans les transactions et nous ne donnons aucun prix.

VENTE :

- Ruches Dadant vides, 2 de 10 cadres et 2 de 12 cadres – 6 hausses avec cadres – 1 ruchette – divers petit matériel apicole.

Pascal GOSSE. Tél : 02 32 25 96 84 (région Louviers)

- 10 ruches Dadant peuplées.

Jean BIRRE. Tél 02 32 52 36 41 (région Vernon) mail : jean.birre@wanadoo.fr

- 8 nourrisseurs Dadant 10 cadres

Régine Maisière. Tél 02 32 50 70 36 (région Louviers) mail : maisiere@free.fr

- Mélangeur pour maturateur 200 Kg, moteur monophasé, cause double emploi.

J-N Vavasseur. Tél 02 32 37 93 04 mail : jn.vavasseur@wanadoo.fr

MARQUAGE des REINES

Pourquoi les reines nées en 2008 seront-elles marquées en rouge ?

Le marquage est internationalement codifié par 5 couleurs représentant l'année de naissance de la reine :

- Le bleu indique les années se terminant par 0 ou 5
- Le blanc indique les années se terminant par 1 ou 6
- Le jaune indique les années se terminant par 2 ou 7
- Le rouge indique les années se terminant par 3 ou 8
- Le vert indique les années se terminant par 4 ou 9

SEMIS PRINTEMPS 2008

Dans le bulletin d' avril 2008 vous trouverez des informations complémentaires notamment sur la fourniture de semences gratuite par le syndicat, avec la participation du GDSA. Vous trouverez aussi les coordonnées des coopératives ou négoce distribuant ce type de produit .

Par ailleurs on peut s'attendre pour 2008 à de très fortes augmentations de prix des différents mélanges floraux . Et les prix indiqués dans l'article consacré aux jachères sont indicatifs .

L'envolée des cours des céréales a des répercussions inattendues . Enfin on nous signale une forte pénurie de semence de phacélie pour les semis 2008 .

Obligation en cas de sinistre :

L'assuré doit déclarer à la Caisse tout sinistre susceptible de mettre en jeu une ou plusieurs garanties du contrat.

Cette déclaration doit être faite dès qu'il en a connaissance, et au plus tard dans les 5 jours, sauf en cas de vol (24h).

L'assuré doit faire parvenir à la caisse une déclaration précisant :

- La nature et les circonstances du sinistre
- Les causes présumées et connues
- L'identité et adresse du ou des auteurs du sinistre et de toute personne impliquée dans celui-ci, de leur assureur, des témoins, des victimes.
- La nature des dommages matériels et/ou corporels et leur montant approximatif.
- S'il y a établissement d'un procès-verbal ou constat.

En cas de vol, acte de malveillance ou empoisonnement par des produits de traitements, l'assuré doit déposer une plainte auprès des autorités compétentes.

LIMITES DES GARANTIES ET FRANCHISES

| | | LIMITES | FRANCHISES |
|---|--|---|---|
| A | Responsabilité civile Dommages corporels Dommages matériels Dommages matériels consécutifs | Par année d'assurance : 6 100 000 € Par année d'assurance : 1 530 000 € Par année d'assurance : 153 000 € | NEANT |
| | Pollution accidentelles des eaux (dommages corporels et/ou matériels) | Par année d'assurance : 765 000 € | 10% Minimum : 76 € Maximum : 1530 € |
| | Intoxication Alimentaire | Par année d'assurance : 1 530 000 € | 10% Minimum : 76 € Maximum : 760 € |
| B | Incendie- Tempête | A concurrence de l'engagement maximum de la caisse par sinistre 153 000 € | 22 €par sinistre par sinistre |
| C | Vol et Détérioration des ruches (acte de malveillance - vandalisme) | A concurrence de l'engagement maximum de la caisse. | 76 €par sinistre |
| D | Mortalité (Destruction des ruches par mesure prophylactique) | A concurrence de l'engagement maximum de la caisse. | 10 % par sinistre |
| E | Protection juridique | A concurrence des frais engagés sans pouvoir dépasser 15 300 € | NEANT |

RUCHER ECOLE DE GUICHAINVILLE



PROGRAMME RUCHER 2008

(période de février, mars et avril)

Sera adapté selon conditions climatiques

| | |
|---------------------------|--|
| SAMEDI 23 FEVRIER à 14h15 | Initiation vrais débutants, termes techniques, matériel, échange |
| SAMEDI 8 MARS à 14h15 | Contrôle chute de varroas et décision de traitement, ajustement partition. Préparation matériel. |
| SAMEDI 29 MARS à 14h15 | Nourrissement si besoin. Contrôle varroas, contrôle couvain. Suite préparation matériel. Nettoyage plateaux. |
| SAMEDI 12 AVRIL à 14H15 | Changement cadre du corps, contrôle ponte, marquage des reines, préparation des hausses. |
| SAMEDI 26 AVRIL à 14h15 | Pose des hausses, préparation élevage des reines. Gestion des partitions. |

La couleur des reines qui naîtront en 2008 sera le rouge

COMMENT ALLER AU RUCHER ECOLE

A partir du rond-point de BRICORAMA à la Madeleine à EVREUX, prendre la route de SAINT-ANDRE

Après avoir traversé le hameau de MELLEVILLE, vous apercevrez l'usine d'incinération des ordures ménagères sur la gauche.

Le **RUCHER-ECOLE** se trouve dans le 1er bois à gauche après l'usine, sur la route de Saint-André, 500 m avant d'arriver à GUICHAINVILLE

UTILISATION DE LA CHAUDIERE A CIRE

Comme indiqué lors de l'Assemblée Générale : une chaudière à cire est gratuitement disponible pour les adhérents du syndicat.

Jean Pierre BOUCHER habitant Bérengeville la Campagne (entre EVREUX et Le NEUBOURG) a accepté de gérer "l'utilisation de l'appareil".

- 1) Contacter J.P Boucher pour fixer la semaine d'utilisation.
- 2) Caution : Une caution de 400€ vous sera demandée. Durée de l'utilisation: 1 semaine (du samedi au samedi). Pendant la semaine d'utilisation vous pouvez prêter la chaudière à un collègue en lui indiquant toutes les précautions nécessaires au bon fonctionnement.
- 3) Responsabilité: Le responsable en cas de détérioration est le signataire du chèque de caution.
- 4) La personne qui vient chercher la chaudière chez J.P Boucher est la même qui la rapporte le samedi suivant.

Jean Pierre BOUCHER
LA MARE BECHET
27110 BERENGEVILLE LA CAMPAGNE
TEL: 02.32.34.32.76

4. Les apports en pollen multif floraux sont indispensables.

- Le partenariat avec le SAE dans l'opération « jachères fleuries », permettra à nos abeilles d'enrichir les apports en pollen et d'éviter des carences en micro-éléments indispensables pour leur bonne santé.

5. Le respect du plan sanitaire d'élevage et des réglementations.

- Ce respect garantit la bonne qualité des produits de la ruche

6. Le maintien d'un réseau d'agents sanitaires opérationnel.

- Malgré l'interruption des formations par le ministère, les postulants à la fonction d'agent sanitaire peuvent se faire connaître, une solution de formation sera trouvée.

7. L'information.

- Élément indispensable pour mener une apiculture de progrès

Ce rapport fut approuvé à l'unanimité.

Après cet exposé, Eric Vincent, technicien DDSV, et Raphaël Lopez, secrétaire GDSA, présentèrent le « **suivi sanitaire dans l'Eure** » avec un diaporama très explicite et très clair.

RAPPORT FINANCIER :

Le trésorier, Marcel Fermanel, présenta les comptes 2006. Ces comptes sont bénéficiaires et l'excédent sera affecté au fond de roulement. Aucune augmentation des cotisations est prévue cette année. Le rapport fut adopté à l'unanimité.

LES ELECTIONS :

Les mandats de 3 administrateurs étaient à renouveler dont celui d'**Henri Alexandre qui devenait Membre d'Honneur**.

- Furent élus : René Garnier, Placide Longuet, Jean -J. Menier.
- Jacques Le Goff et Philippe Fiquet furent reconduits comme vérificateurs aux comptes.

Alors que Martine Ambroise, au nom des adhérents du GDSA, remettait une décoration symbolique ainsi qu'un cadeau à **Henri ALEXANDRE**, le Président Garnier fit une brève mais émouvante déclaration:

« Je veux témoigner notre reconnaissance et notre affection à Henri Alexandre, administrateur du GDSA depuis le premier jour, c'est-à-dire en 1971, date de la création du Groupement. Henri est une figure emblématique de l'apiculture dans l'Eure. En siégeant dans nos Conseils d'Administrations comme MEMBRE D'HONNEUR, il continuera d'apporter ses connaissances apicoles et son « grain de sagesse ». Au nom de l'apiculture, Henri, je te remercie ! »

La séance fut levée à 17 h 45 et les participants furent conviés à participer au pot d'hydromel offert par le SAE et le GDSA.



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE L'EURE

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 OCTOBRE 2007
A CONCHES en OUCHE 27190

Préalablement à l'Assemblée Générale, le nouveau vétérinaire conseil du GDSA, le **Docteur Thierry Cornu de Gravigny** et son suppléant, le **Docteur Christophe Hayes d'Incarville** avaient été présentés aux adhérents. Le Président Garnier les remercia d'avoir accepté d'apporter leur concours à l'apiculture.

L'Assemblée Générale du **Groupe**ment de **Défense Sanitaire** des **Abeilles** de l'Eure fut ouverte à 16 heures, elle faisait suite à l'Assemblée Générale du SAE .

Le Président souligna l'exemplarité de la collaboration entre le GDSA et le SAE. L'union fait la force dit on, permettant ainsi d'offrir des prestations de qualité : bulletin, journées apicoles, stages etc...

Il remercia Eric Vincent, représentant la DDSV, sans lequel les rapports avec la DDSV de l'Eure ne seraient pas ce qu'ils sont, c'est-à-dire excellents. Il rappela les exigences administratives incontournables pour rétrocéder les produits de traitement de la varroase.

L'essentiel du rapport d'activité et d'orientation se résume dans les 7 points suivants :

1. Deux fléaux restent préoccupants : La varroase et la loque américaine

- En 2007, il a été rétrocéderé 5200 lanières et barquettes, ainsi que 140 plateaux grillagés, net progrès par rapport à 2006 où nous en avions rétrocéderé 75.
- **La subvention du CONSEIL GENERAL de L'EURE permet d'abaisser le coût des produits de traitement et des plateaux détecteurs.**
- **La loque américaine** est à l'état latent dans tous les ruchers sous forme de spores. A nous d'intervenir à temps et d'éviter les causes favorisantes. La loque américaine n'est pas une maladie honteuse.

2. Trois nouveaux parasites sont annoncés : Le frelon *Vespa velutina*, *Aetina tumida* et *Tropilaelaps*.

- Ces nouveaux parasites nous arriveront tôt ou tard, d'où l'importance du rôle des Agents Sanitaires.

3. Le renouvellement des reines est incontournable.

- Le stage d'élevage de reines de Mai 2007, organisé dans le cadre du Rucher Ecole en collaboration avec le SAE, financé en partie par le GDSA, grâce à la subvention du CONSEIL GENERAL DE L'EURE, et animé encore cette année avec brio par Yves Layec, président du GDSA du Finistère et administrateur de la FNOSAD, a été de bonne facture, 17 apiculteurs y ont participé.

LE SUIVI SANITAIRE

Les chiffres du suivi sanitaire en 2007, ce sont :

- 50 interventions effectuées (30 en 2006)
- 12 agents sanitaires impliqués (9 en 2006)
- 1276 km parcourus (1441 en 2006)
- 410 ruches visitées (262 ruches en 2006)
- 256 ruches visitées dans le cadre d'un SMRC (120 en 2006)
- 8 colonies détruites (4 en 2006)

Evolution des visites sanitaires

Total : 2005 = 78 - 2006 = 30 - 2007 = 50

